



# La DSN, mode d'emploi

GROUPE **VV**I

#### → Facilitez vos déclarations avec la DSN

Dès lors que vos déclarations URSSAF, organismes retraite, ont été paramétrées dans le cadre de la DSN, il est utile, pour permettre une optimisation de la gestion de paie, de paramétrer également les éléments au titre de la mutuelle.

Le paramétrage de la DSN se fait à partir d'une fiche de paramétrage qui contient les données nécessaires pour :

- Rattacher correctement les salariés de votre entreprise aux contrats collectifs santé complémentaires dans votre système de paie,
- Fiabiliser le calcul et la déclaration des cotisations de chaque salarié et de votre ou vos établissement(s) le cas échéant,
- Produire des DSN comportant toutes les données requises pour leur traitement par les organismes complémentaires (OC), et éventuellement contrôler leur contenu.

### Récupérer votre fiche DSN

Configurer votre logiciel de paie

**Envoyer votre DSN** 

Traitement de votre DSN

#### Comment récupérer la fiche de paramétrage ?

Elle est disponible en vous connectant avec vos identifiants sur le site <u>www.net-entreprises.fr</u> à partir du tableau de bord DSN, rubrique «Services complémentaires», «Organismes complémentaires: Accéder aux fiches de paramétrage».

#### → Les différents modes de règlement

#### Les modes de paiement pris en compte :

Le mode de paiement à privilégier est le télérèglement. Dans le cas de multi-établissements payeurs, ce choix ne sera pas possible et le paiement se fera alors par chèque.

S'il y a plusieurs SIRET déclarants alors qu'il n'y a qu'un seul souscripteur, ce choix ne sera pas non plus possible. Dans tous les autres cas, le mandat SEPA et le RIB sont à fournir pour permettre la prise en compte.

Le SIRET mentionné sur le SEPA doit correspondre au SIRET véhiculé comme établissement payeur dans la DSN et doit correspondre au SIRET du souscripteur. Pensez, en cas de modification de SIRET, à bien mettre en conformité l'ensemble des éléments.

## Y

#### Pour vos questions DSN:

Contactez-nous par courrier à l'adresse suivante : MGEN CONTRATS COLLECTIFS TSA 81487 53106 MAYENNE CEDEX



ou par téléphone au : 09 72 72 40 01 du lundi au vendredi, de 9h à 18h Service et appel gratuit



Pour plus d'informations : Consultez le site internet : www.dsn-info.fr

MGEN. On s'engage mutuellement